



Succession de mon mari qui a 3 enfants

Par **Rose 4214**, le **09/05/2023 à 16:50**

BonjourrrrrAprès 19 mois d'attente le notaire me propose de verser une soulte aux 3enfants de mon mari rnPendant tout le temps aucune proposition pour la succession j'avais un acte dernier vivant tout usufruit et un petit leg rnN'ayant pas la somme pour donner cette soulte il faut que je vende la maison ce que je vais faire trop âgée pour l'entretenirrrN'existe-t-il pas un autre partage qu'une soulte lorsque ma maison sera vendue il indique que tous les frais de notaire sont à ma charge ainsi que tous les frais rnMerci de votre réponse rn

Par **amajuris**, le **09/05/2023 à 17:26**

bonjour,rrrrà qui appartient la maison ?rrrnsi la maison appartenait à vous et à votre mari, vous êtes en indivision avec ses enfants qui ne sont pas, je présume les vôtres, il faudra leur accord pour vendre ce bien.rnrnles frais et taxes de vente d'un bien sont à la charge de l'acquéreur.rnrnsalutations

Par **Rose 4214**, le **09/05/2023 à 17:34**

Excusez-moi mais je parle des frais du partage pour la soultePourquoi le notaire n'attend pas la vente pour faire un partage normalrnEn plus je ne comprends pas trop la soulte, car j'ai lu c'est lorsque nous avons plus que notre dûrnCes enfants ont déjà signé les procurations pour que je vende

Par **goofyto8**, le **09/05/2023** à **18:45**

bonjour,
[quote]
En plus je ne comprends pas trop la soulte, car j'ai lu c'est lorsque nous avons plus que notre dû
[/quote]
Pour le partage, le notaire vous a attribué un lot : la maison.
Ce lot contrairement à une somme d'argent n'est pas divisible. Comme cette maison a une valeur importante, les enfants de votre époux qui ont été lésés en valeur, doivent recevoir de votre part de l'argent.
C'est cet argent qui s'appelle la soulte.
Vous pouvez contracter un emprunt pour verser la soulte au lieu de vendre la maison.